



WTO OMC



Mécanisme pour l'Accord
sur la facilitation des échanges



**Débloquer le commerce
numérique : les leçons de
l'Amérique latine en matière
d'interopérabilité et d'échange
de données**

NOTE D'INFORMATION

STDF

FONDS POUR L'APPLICATION des NORMES
et le DÉVELOPPEMENT du COMMERCE

FACILITATION DES ÉCHANGES ET NUMÉRISATION

La facilitation des échanges accélère le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, notamment des marchandises en transit et vise à réduire la charge administrative des procédures et formalités commerciales. Cela inclut les procédures appliquées par les douanes, par les autorités chargées de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, des questions vétérinaires et de la préservation des végétaux, ainsi que par d'autres organismes intervenant dans le contrôle des marchandises.

ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES (AFE) DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

L'AFE – adopté par les Membres de l'OMC en 2017 – repose sur des principes de simplification, d'harmonisation et de normalisation des procédures et formalités liées à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises. L'Accord contient plus de 39 mesures de réforme visant à promouvoir la facilitation des échanges et à renforcer la coopération douanière. Le Comité de la facilitation des échanges de l'OMC supervise la mise en œuvre, tandis que les Membres sont invités à créer des organismes, tels que des comités nationaux de la facilitation des échanges pour coordonner la mise en œuvre de l'Accord.

 [Pour en savoir plus](#)

“ La facilitation des échanges est un bien public mondial car elle permet d'améliorer l'efficacité commerciale [...] l'avenir du commerce réside dans le numérique et [...] l'AFE est un instrument très efficace pour aider à saisir les opportunités du commerce numérique [...] il s'agit d'une part importante des efforts que nous menons à plus large échelle pour intégrer les personnes et les pays se trouvant à la marge dans l'économie mondiale.

Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'OMC [OMC: Nouvelles](#)

La numérisation est un aspect essentiel de la facilitation des échanges. Au départ, l'accent avait été mis sur les douanes, notamment l'utilisation de systèmes de déclaration numérique pour présenter plus facilement les données et pour accélérer les délais de traitement, ce qui a permis de réduire les coûts

des transactions commerciales. Grâce à un accès plus large à Internet et au coût réduit des infrastructures et des nouvelles technologies, la numérisation s'est rapidement développée, ce qui a également permis aux autorités sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux autres autorités publiques d'améliorer leur fonctionnement et leurs résultats.

L'AFE permet aux Membres de l'OMC d'utiliser la numérisation et les nouvelles technologies. Il stimule aussi la numérisation des documents et des processus SPS, ce qui contribue à la modernisation des pratiques SPS conformément à l'Accord SPS de l'OMC. Dans le cadre du Comité de la facilitation des échanges de l'OMC et du Comité des mesures SPS, les Membres ont échangé des données d'expérience sur la numérisation et l'innovation, notamment dans le contexte de la "Déclaration SPS" adoptée à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC en juin 2022. À ce jour, les discussions ont porté sur les points suivants: les systèmes de transit douanier transfrontières; les scellés intelligents et la géolocalisation; l'IA et les mégadonnées pour améliorer les mesures de contrôle; la gestion des risques et le traitement avant arrivée; les documents commerciaux électroniques et numériques ainsi que les guichets uniques. Ces initiatives renforcent la facilitation des échanges et le commerce surtout en répondant aux besoins en matière de sécurité. [Pour en savoir plus cliquez ici](#) et [ici](#)

DOCUMENTS COMMERCIAUX NUMÉRIQUES: LE PARCOURS

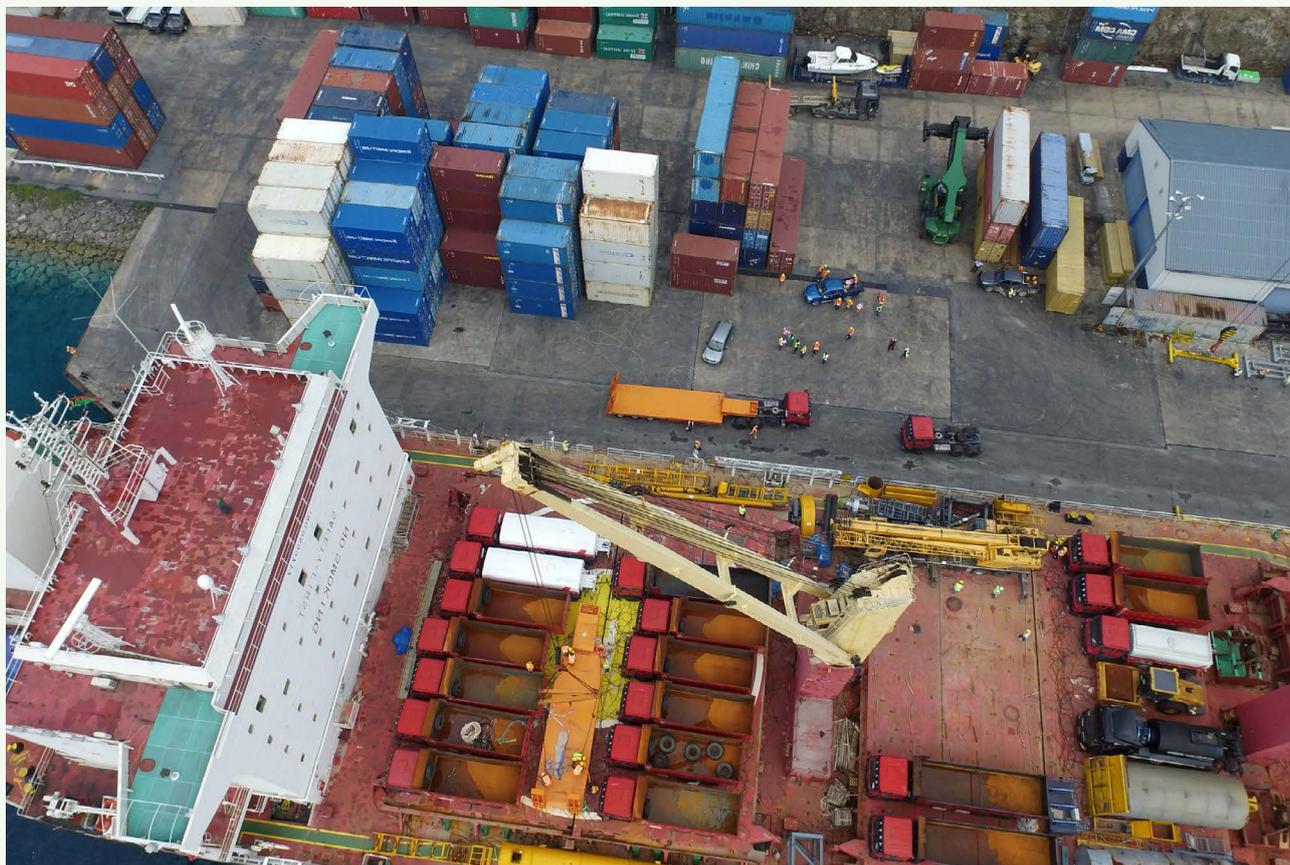
Ces 10 dernières années, les documents commerciaux numériques ont gagné en importance mais, à l'origine, ils étaient limités à l'environnement national et utilisés en même temps que des copies papier. Pendant la pandémie de COVID 19, la dépendance vis à vis des documents papier et des contacts en personne a été mise en évidence. Depuis lors, la transition de la communauté commerciale vers les documents numériques et l'échange de données fluide tout au long des chaînes logistiques transfrontières s'est accélérée. En plus des documents douaniers et réglementaires, l'évolution touche désormais également les documents commerciaux, financiers, d'assurance et les titres de transport.

POURQUOI LA NUMÉRISATION DES DOCUMENTS COMMERCIAUX COMPTE

Les procédures commerciales transfrontières reposent sur l'échange de renseignements entre le secteur privé et le secteur public; les négociants établissant la documentation destinée aux autorités compétentes. La numérisation facilite le processus pour toutes les parties concernées, notamment les micro, petites et moyennes entreprises et les petits commerçants des économies en développement. Cela est essentiel étant donné qu'une transaction transfrontières nécessite en moyenne l'échange de 36 documents et de 240 copies. Pourtant, selon l'OMC et la Chambre de commerce internationale (ICC), moins de 1% des documents commerciaux sont entièrement numérisés. [Source: OMC/ICC].

La numérisation des documents commerciaux, y compris ceux qui facilitent un commerce sûr, simplifie les processus pour les opérateurs, ce qui permet de réduire les coûts en matière de communication et de gestion. Dans le même temps,

la numérisation aboutit à un traitement automatisé, à des mesures de contrôle modernes et à une prise de décisions éclairée fondée sur les données. Elle permet aussi de renforcer la collaboration entre les services, les unités et les organisations à l'intérieur et au delà des frontières. Selon les estimations d'une étude réalisée au Royaume Uni, l'adoption de documents commerciaux électroniques réduirait les coûts administratifs pour les entreprises du Royaume Uni de 1,1 milliard de livres sterling sur une décennie; dans le même temps, selon certaines estimations, les délais de traitement seraient réduits, passant de plusieurs jours à quelques secondes. [Source: Base de données de l'AFE]



DOCUMENTS COMMERCIAUX NUMÉRIQUES EN AMÉRIQUE LATINE

LA CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE DANS LES FAITS

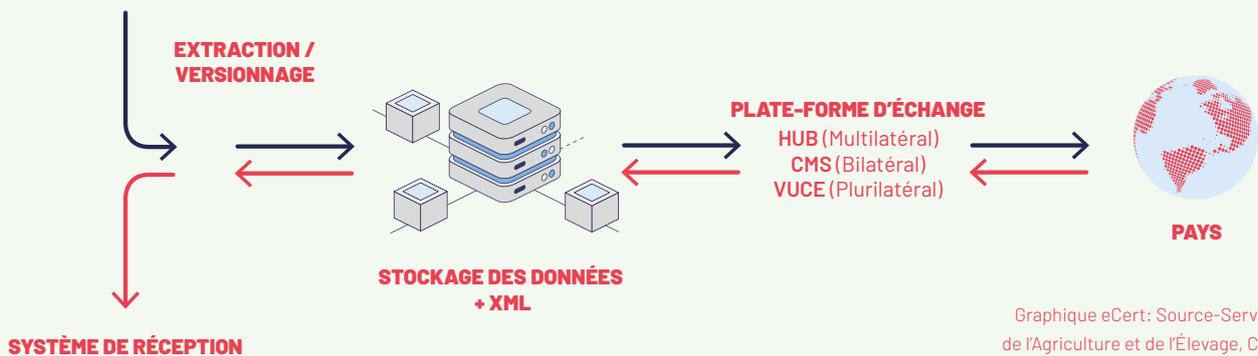
La certification électronique est la transmission sécurisée et authentique de données qui aboutit à la délivrance d'un certificat échangé entre les autorités compétentes des marchés d'origine, de destination et de transit. Elle transforme les certificats en version papier destinés au commerce international en un équivalent électronique dont voici quelques exemples; le certificat phytosanitaire électronique (ePhyto) de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), les certificats d'origine électroniques (eCO) et eCITES. En Amérique latine, des progrès ont été réalisés en matière de numérisation des documents commerciaux et d'échange de données transfrontières, en particulier en ce qui concerne la certification

électronique effectuée par les autorités SPS pour favoriser un commerce sûr.

Cela fait 10 ans que le Chili est passé à un système sans papier et il gère 3 plates-formes de certification électronique: la plate-forme ePhyto; la plate-forme entre administrations publiques (G2G) et le guichet unique pour le commerce électronique, en fonction des besoins des pays partenaires. En fin de compte, il ne s'agit pas seulement d'un échange de données, mais d'un bien public, en vue d'un échange de renseignements sur les données afin de faciliter un commerce sûr.

Alvaro Diaz Gallmetzer, Coordonnateur de la certification électronique (eCert), Service de l'agriculture et de l'élevage, Chili.

SYSTÈME D'ÉMISSION



Graphique eCert: Source-Service de l'Agriculture et de l'Élevage, Chili

ePHYTO

La solution ePhyto de la CIPV, élaborée dans le cadre d'un projet pilote financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) en 2017, permet l'échange électronique mondial de certificats phytosanitaires via une plateforme centralisée. Elle a permis de rapprocher près de 140 pays, dont plus de 90 participent activement à l'échange, notamment la majorité des pays d'Amérique latine. [\[Source: CIPV\]](#)

- En Argentine, les échanges de certificats phytosanitaires électroniques fonctionnent avec 41 pays s'agissant des exportations et avec 24 pays en ce qui concerne les importations. (* chiffres à la fin de novembre 2024)

- Chili, les échanges de certificats phytosanitaires électroniques fonctionnent avec 42 pays s'agissant des exportations, et les certificats électroniques (eCert) représentent 73% du nombre total de certificats échangés. (* chiffres à la fin de novembre 2024)

Compte tenu de la nature des systèmes SPS, il peut être difficile d'estimer les économies réalisées grâce au passage à la certification électronique, comme l'a indiqué l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pourtant, dans le même temps, des rapports récents montrent qu'il y a des avantages potentiels considérables [\[Source: OCDE\]](#). Par exemple, en Équateur, la transition vers les certificats ePhyto devrait permettre aux exportateurs d'économiser environ 1,9 million d'heures et plus de 6 millions de dollars EU par an, selon une étude de l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges (GATF). [\[Source: GATF\]](#)

eVET

Le projet eVet du STDF s'appuie sur les travaux de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) dans le domaine de la certification électronique. Il a été lancé en 2024 et est dirigé par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour piloter une approche régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes afin d'harmoniser et de promouvoir la certification vétérinaire électronique. Il permettra d'élaborer un cadre générique de certification vétérinaire électronique sur la base des principes du guichet unique national et s'inspirera des modèles de certificats sanitaires établis par l'OMSA. [Source: STDF]

“ L'ALADI travaille en étroite collaboration avec les membres pour poursuivre l'action en faveur de la numérisation des documents et de la mise en œuvre de la certification électronique, en défendant l'interopérabilité régionale. Cela permettra de lancer des initiatives analogues au certificat d'origine numérique mis en œuvre avec succès dans de nombreux membres à ce jour.

Rafael Laurentino, Chef, Intégration physique et numérique, ALADI (Association latino américaine d'intégration)

CERTIFICAT D'ORIGINE NUMÉRIQUE (COD): UNE APPROCHE RÉGIONALE

Au cours de la dernière décennie, l'ALADI a soutenu le passage des certificats sous format papier – qui confirment l'origine d'un produit aux fins du respect des prescriptions douanières et commerciales – au certificat numérique. Le commerce préférentiel entre les membres du MERCOSUR – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay – est désormais entièrement fondé sur le COD et un plus grand nombre de membres progressent dans ce sens. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une modernisation et d'une harmonisation des procédures douanières à l'échelle de la région, ce qui permet aux opérateurs et aux acteurs présents à la frontière de réduire les coûts et les retards, tout en offrant une plus grande sécurité. [Source: ALADI]

- En Uruguay, les échanges de COD au sein du MERCOSUR se chiffrent comme suit: plus de 182 000 avec l'Argentine; plus de 313 000 avec le Brésil; plus de 11 000 avec le Paraguay (* chiffres à la fin de novembre 2024)

GUICHET UNIQUE: FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES

Les guichets uniques sont un outil essentiel de la facilitation des échanges. Ils réduisent le temps et les coûts liés au commerce transfrontières, à la numérisation des interactions entre les négociants et les administrations publiques et entre les administrations publiques. L'article 10:4 de l'AFE de l'OMC encourage les Membres à établir un guichet unique pour permettre aux négociants de présenter les documents et les données requis pour l'importation, l'exportation ou le transit de marchandises à un point d'entrée unique. Les guichets uniques sont aussi de plus en plus intégrés au traitement douanier.

De nombreux membres de l'ALADI, dont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay, utilisent des guichets uniques pour le commerce, dont les configurations sont adaptées au contexte national. Par exemple, au Pérou, le guichet unique intègre 15 institutions gouvernementales et leurs processus respectifs, tandis qu'en Équateur, 19 organismes publics participent au guichet unique, les autorités SPS y étant reliées et délivrant des certificats d'exportation et d'importation.

Les guichets uniques sont de plus en plus utilisés dans l'échange de données transfrontières. En Uruguay, le Ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche procède à l'échange de certificats zoosanitaires avec trois partenaires commerciaux via le guichet unique et œuvre à l'établissement de liens avec la plate-forme en ligne TRACES de l'UE pour la certification de la santé animale et végétale. Depuis novembre 2023, la réalisation des procédures d'importation de produits d'origine animale par l'intermédiaire du guichet unique a fait passer les délais de traitement de 14 à 3,9 jours et a réduit la durée du transit à la frontière.



CLARIFIER LES DÉFIS DE LA NUMÉRISATION

La facilitation des échanges dépend de la numérisation pour améliorer à la fois l'efficacité et l'efficacités. Celle-ci permet de réduire les coûts des procédures commerciales, d'améliorer le traitement et d'ouvrir des possibilités de simplification. Pourtant, la numérisation s'accompagne d'un ensemble de défis allant de la gestion de technologies fragmentées et de systèmes multiples aux contraintes en matière de ressources et de compétences. Cette fragmentation risque de nous détourner de la voie menant à un échange de données fluide comme en témoignent les données d'expérience partagées par les pays d'Amérique latine. Il convient tout d'abord de comprendre et de clarifier les principaux défis pour pouvoir ensuite s'employer à les surmonter.

“ En Amérique latine, les démarches ne sont plus effectuées sur papier mais au moyen d'une multiplicité de plates-formes qui ne sont pas nécessairement toutes compatibles. C'est la réalité de la technologie. Chaque pays ou bloc régional réalise une migration numérique pour faciliter les échanges, mais si nous voulons travailler ensemble, il faut que ces plates-formes soient compatibles, lorsque cela est possible. **Jorge Salas, Directeur chargé de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'intégration régionale, Ministère du commerce extérieur et du tourisme (Pérou).** ”

1. UN ENCHEVÊTREMENT DE PLATES-FORMES ET DE SYSTÈMES

Les économies en Amérique latine (ainsi qu'à l'échelle mondiale) utilisent une multiplicité de systèmes, de plates-formes et de plates-formes d'échanges centralisées. Cette approche fragmentée ajoute à la complexité du commerce transfrontières et absorbe des ressources inutiles qui sont consacrées à la mise en place et à l'entretien des systèmes et à l'établissement de connexions.

2. MANQUE DE RESSOURCES ET DE CAPACITÉS (RH ET INFRASTRUCTURE)

Les entités gouvernementales des économies en développement ont des budgets serrés et peuvent avoir des compétences limitées en matière de numérisation et de plates-formes informatiques. Cela peut être le cas en particulier des organismes SPS qui peuvent tirer des enseignements en matière de commerce sans papier auprès de leurs homologues de l'administration des douanes. Un manque de ressources conduit également à une forte dépendance à l'égard d'experts externes et du financement par des tierces parties, ce qui soulève des difficultés en termes de pérennité de l'interopérabilité et de la facilitation du commerce numérique dans l'avenir.

3. UNE COORDINATION (AU NIVEAU DES ORGANISMES) ET DES EFFORTS LIMITÉS

Actuellement, les différents organismes œuvrent souvent de manière isolée lorsqu'ils élaborent des initiatives en matière de numérisation à des fins de facilitation des échanges. Les gouvernements n'exploitent peut-être pas suffisamment les mécanismes de coordination existants entre pouvoirs publics, comme par exemple le Comité national de la facilitation des échanges. Cette approche fragmentée, en plus d'accroître les coûts, réduit les gains en termes d'échanges de données et de coordination des flux de travail conjoints, ce qui entraîne un manque d'interopérabilité entre les systèmes informatiques.

4. MANQUE DE NORMES INTERNATIONALES

La multitude de modèles de certificats rend difficile la normalisation au-delà des frontières. La complexité et la fragmentation de l'environnement normatif, ainsi que l'absence véritable de normes relatives aux données, entravent la circulation fluide des flux de données d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement. Au niveau national, peu de Membres adoptent un modèle national en matière de données afin de soutenir les efforts de numérisation.

5. DES PROGRÈS TROP LENTS EN MATIÈRE D'ÉCHANGES TRANSFRONTIÈRES

Les efforts de numérisation sont chronophages, en particulier au niveau régional. Les négociations portant sur le partage de données sont complexes, alors que, dans le même temps, il est difficile de mobiliser des fonds pour des plates-formes d'échange (telles que des plates-formes centralisées ou d'interopérabilité) qui sont souvent accordés par des tierces parties. Il en résulte des lacunes persistantes qui ralentissent et entravent la progression de l'échange de données transfrontières.

6. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

Les données considérées comme confidentielles peuvent varier d'une économie à l'autre, de même que les cadres juridiques plus larges qu'il convient de respecter. Dans ce contexte, le partage de données peut toucher des points sensibles qui peuvent donner lieu à des réserves quant à l'ampleur des échanges de renseignements avec des parties extérieures, ce qui entrave la coopération.

L'INTEROPÉRABILITÉ AU SERVICE DE LA NUMÉRISATION

POURQUOI L'INTEROPÉRABILITÉ EST IMPORTANTE

D'un point de vue technique, l'interopérabilité est la "capacité de deux ou plusieurs ... systèmes ... à échanger des informations et à utiliser les informations ... échangées" (ISO 25964 2:2013). Le renforcement de l'interopérabilité est au cœur de la facilitation du commerce numérique. Cela implique de créer, de stocker, de trouver, de partager et de réutiliser des informations. L'interopérabilité favorise l'échange efficace de données en vue de fournir des services de façon plus simple et plus rapide à l'ensemble des utilisateurs. Pour y parvenir, les administrations publiques doivent collaborer de manière transversale en matière de conception, de suivi et de fourniture de services.

APPROCHES EN MATIÈRE D'INTEROPÉRABILITÉ

À la quatrième réunion régionale des comités nationaux de la facilitation des échanges des membres de l'ALADI qui s'est tenue en novembre 2024 et qui a été organisée conjointement avec le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF), le STDF et l'IICA, des experts, y compris ceux des autorités compétentes, ont discuté de la numérisation et de l'interopérabilité au service de la facilitation des échanges. Ces échanges dynamiques ont porté sur l'interopérabilité des plates-formes et des solutions numériques et ont mis en avant des outils et des approches, y compris en ce qui concerne les normes internationales. [Source: ALADI]

INTÉGRATION DANS LE GUICHET UNIQUE

L'intégration de la certification électronique et de l'échange de données dans les environnements existants de guichet unique accroît l'efficacité et réduit les coûts. Parmi les différentes approches, on peut noter: la centralisation, lorsque les données sont centralisées dans un système unique, la décentralisation, lorsque les formats de données des systèmes sont normalisés, ou l'utilisation de services intermédiaires pour les échanges de données entre les systèmes.

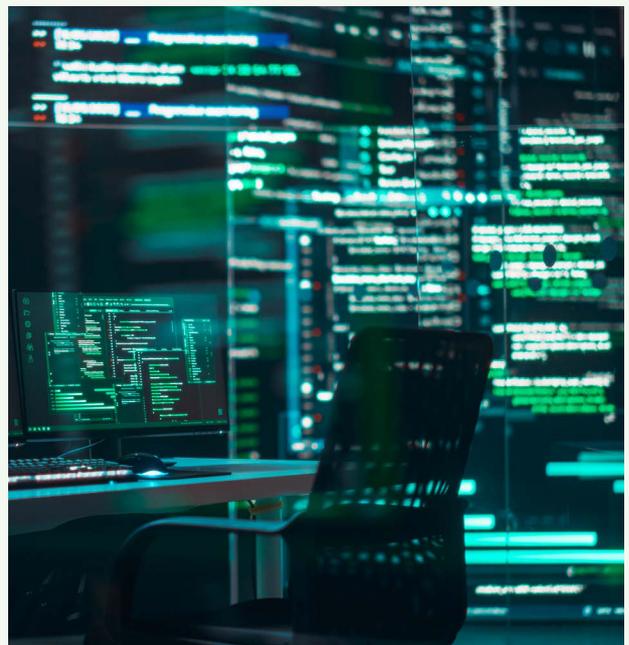
- **Paraguay:** L'interopérabilité dans le domaine du commerce extérieur est en passe d'être effectivement intégrée dans l'environnement de guichet unique du pays. À ce jour, cela inclut le certificat d'origine numérique mis en œuvre avec l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay (en cours avec la Bolivie et le Chili). En outre, les certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto) sont mis en

place en collaboration avec l'Argentine, le Chili et les États Unis (en cours avec la Bolivie et l'Uruguay), tandis que les certificats vétérinaires électroniques (eVet) sont en cours de développement et de mise en œuvre en collaboration avec le Chili et l'Uruguay, entre autres.

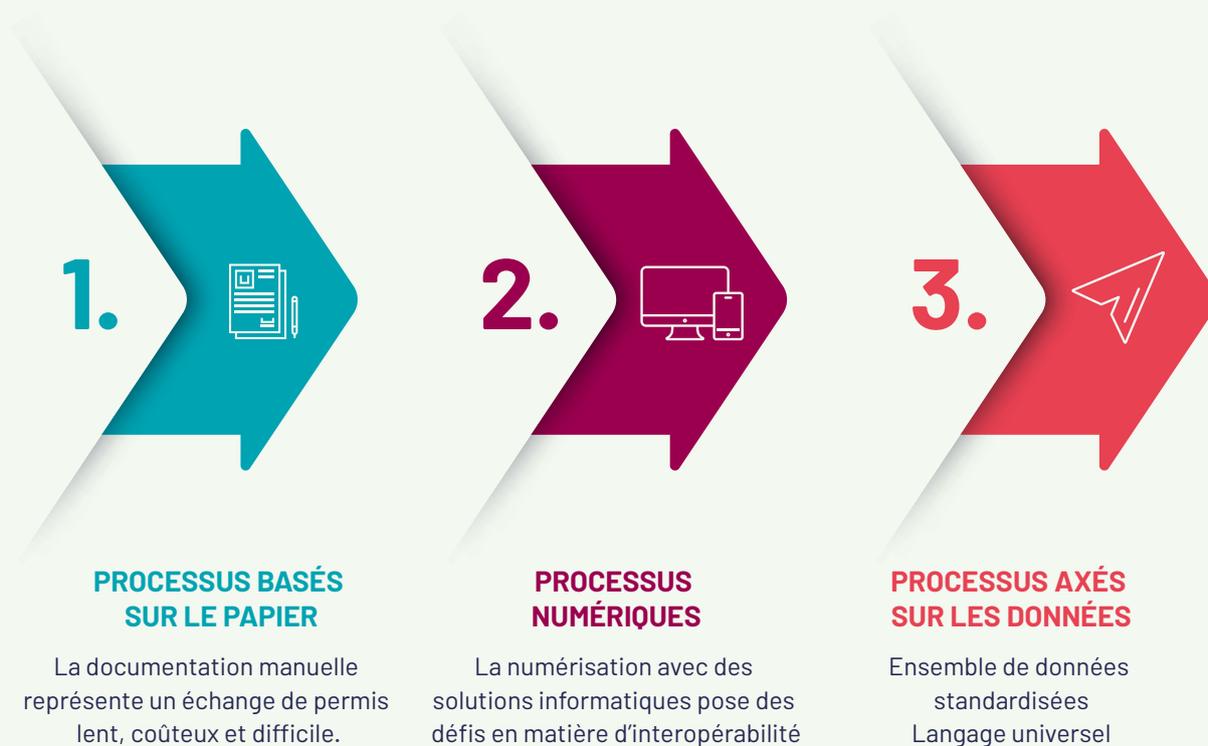
Source: jusqu'à fin novembre 2024, Ministère de l'industrie et du commerce (Paraguay)

- **Mexique:** L'interopérabilité du guichet unique du pays pour le commerce extérieur avec d'autres guichets uniques et systèmes internationaux a permis de renforcer la facilitation des échanges et les flux commerciaux. Cela concerne notamment les pays de l'Alliance pacifique (Chili, Colombie, Pérou) pour ce qui est des certificats ePhyto, du certificat d'origine et de la déclaration en douane (Chili). Cette interopérabilité s'étend aussi aux pays de l'ALADI (Pérou, Uruguay) s'agissant du certificat d'origine, aux pays membres de la CIPV s'agissant des certificats ePhyto et aux États Unis en ce qui concerne les certifications des textiles et les certificats eVet (pour certains produits). Par exemple, les certificats ePhyto sont délivrés par le biais du guichet unique et de la plate-forme de la CIPV.

Source: jusqu'à fin novembre 2024, Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires (Mexique)



OPTIMISATION DU FLUX DE MARCHANDISES ET DU FLUX D'INFORMATIONS



Source: Organisation mondiale des douanes (OMD)

NORMALISATION DES DONNÉES

Les données jouent un rôle central dans la facilitation du commerce numérique d'un organisme à l'autre et au delà des frontières. La normalisation des données partagées et échangées est cruciale pour l'interopérabilité car elle permet de fusionner et d'intégrer des données provenant de différents systèmes informatiques.

“ Les données deviennent le pétrole du futur. Contrairement au pétrole, les données sont une ressource illimitée qui peut être produite continuellement. Mais tout comme le pétrole, les données brutes n'ont de valeur que lorsqu'elles sont raffinées, c'est à dire normalisées et harmonisées. Les modèles de données aident à raffiner les données pour les convertir en informations pouvant être traitées. **Juan Diego Chavarria, Responsable technique, Procédures et facilitation, Organisation mondiale des douanes (OMD)** ”

MODÈLE DE DONNÉES DE L'OMD

Le modèle de données de l'OMD fournit un langage universel aux fins de l'échange transfrontières de données permettant la mise en œuvre de systèmes de guichets uniques. Il s'agit d'une compilation de définitions de jeux de données clairement structurés, harmonisés, normalisés et réutilisables et de messages électroniques. Cette compilation a été établie à

partir du Répertoire de données commerciales des Nations Unies (UN/TDED) et elle s'appuie sur les normes établies par des organisations internationales, telles que le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) afin d'assurer l'interopérabilité mondiale. [Source: OMD]

NORME POUR LES CERTIFICATS SPS ÉLECTRONIQUES (eCERT)

e-Cert est une norme CEFACT-ONU – constituée d'éléments de données, d'une structure, de protocoles d'échange et de processus métiers – pour la délivrance et l'échange de certificats SPS. Source: [CEFACT-ONU]

SOLUTION ePHYTO DE LA CIPV

La solution ePhyto de la CIPV est un outil qui transforme un certificat phytosanitaire sur papier en un certificat "ePhyto" ou certificat numérique. Les certificats ePhyto, qui sont conformes à la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 12, sont échangés au niveau mondial par le biais de la plate-forme centralisée ePhyto de la CIPV. Ils peuvent être échangés entre n'importe quel marché d'exportation et de destination connecté à la plate-forme ePhyto.

[Source: ePhyto de la CIPV]

MODÈLE DE DONNÉES DE L'OMSA

Conformément à ses codes internationaux, l'OMSA a adopté un modèle de données pour la certification électronique afin d'aider les autorités compétentes à mettre en œuvre des certificats vétérinaires sans papier. Les modèles de données de l'OMSA ont été élaborés sur la base de la norme eCert du CEFACT-ONU et sont alignés sur le modèle de données de l'OMD en ce qui concerne l'utilisation des guichets uniques nationaux.

[Source: OMSA]

DIRECTIVES DU CODEX CONCERNANT eCERT

Le Codex a élaboré des directives et des cadres pour la certification électronique en vue d'améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et l'efficacité du commerce sur la base de la norme eCert du CEFACT-ONU. Les directives prévoient une approche normalisée de la certification électronique sans papier, ce qui aide les pays à appliquer des contrôles solides en matière d'innocuité des produits alimentaires et à faciliter des échanges sans heurt de produits alimentaires au delà des frontières. [Source: Codex]



ÉCHANGE D'ENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA NUMÉRISATION

Dans le monde d'aujourd'hui, il est essentiel d'accélérer la transformation permettant de passer du papier aux échanges de données numériques car un plus grand nombre de procédures sont numérisées entre les organismes, ainsi qu'au passage des frontières. L'interopérabilité réduit les coûts et lève les obstacles à l'échange de données afin de tirer parti des avantages de la facilitation des échanges.

POUR L'AVENIR: RECOMMANDATIONS EN VUE D'ATTEINDRE L'INTEROPÉRABILITÉ

1. COLLABORER À L'ÉCHELLE DES POUVOIRS PUBLICS
Ne pas concevoir ni mettre en œuvre de services numériques de façon cloisonnée – faire appel à la collaboration entre pouvoirs publics. De nombreux pouvoirs publics et organismes publics sont concernés par le commerce transfrontières et entreprennent des efforts de numérisation. Des prescriptions en matière d'interopérabilité qui guident la conception de services numériques sont nécessaires, tandis que l'interopérabilité peut être renforcée via la centralisation ou la normalisation. Les comités nationaux de la facilitation des échanges offrent une plate-forme pour la collaboration entre pouvoirs publics.

2. UTILISER L'INFRASTRUCTURE EXISTANTE
Intégrer l'échange de certificats et les processus de certification dans un environnement de guichet unique. À mesure que les services numériques pour le commerce transfrontières se développent, des infrastructures informatiques réutilisables réduisent les coûts et renforcent la sécurité des données. Les guichets uniques numériques offrent une infrastructure informatique qui héberge les services des organismes, gère l'approbation des données et effectue l'échange transfrontières de données. Les services numériques intégrés dans un guichet unique interopérable permettent de limiter le nombre de plates-formes avec lesquelles les utilisateurs interagissent.



3. TIRER PARTI DES NORMES EXISTANTES

Tirer parti des normes existantes pour assurer un échange de données fluide au delà des frontières et entre les organismes. Le volume et la complexité des données dans le cadre des échanges transfrontières augmentent. L'utilisation de normes sémantiques et syntaxiques est essentielle pour l'interopérabilité. La normalisation permet des prescriptions en matière de données et des modèles de données communs qui peuvent être échangés de manière fluide entre différents systèmes informatiques. Il est également fondamental d'élaborer des normes, comme cela est souligné dans l'article 10:3 de l'AFE.

4. REPENSER LES PROCESSUS MÉTIERS

Ne pas se contenter de numériser des documents, mais plutôt, pour une meilleure efficacité et une meilleure efficacité, optimiser l'ensemble du processus métier de l'échange de données. La numérisation commence souvent en se concentrant sur des documents commerciaux individuels, tels qu'une déclaration en douane ou un certificat phytosanitaire. La facilitation des échanges consiste à rendre

les processus conviviaux et compatibles entre les organismes et au delà des frontières. L'intérêt de la numérisation réside dans le remplacement des processus, ayant pour résultat de la simplicité plutôt que des doublons.

ACCORDER LA PRIORITÉ À L'INTEROPÉRABILITÉ

5. L'interopérabilité est souvent une idée secondaire dans le cadre des initiatives en matière de numérisation, car les projets informatiques sont développés en silos, de type institutionnels ou organisationnels. Il est crucial d'intégrer l'interopérabilité dans l'élaboration des services numériques nationaux et transfrontières. Pour commencer, cela peut inclure l'élaboration de systèmes informatiques modulaires, qui peuvent évoluer, avec des fonctions modifiables. Il est nécessaire que les organismes publics évaluent en quoi une conception, un système et une solution ont une incidence sur l'interopérabilité et œuvrent à une stratégie concertée.

 Rendez vous sur les sites Web du [TFAF](#) et du [STDF](#) et lisez la note d'information du STDF sur la certification électronique dans le domaine SPS pour en savoir plus.



PLUS



www.standardsfacility.org
www.tfafacility.org

SAVOIR



STDFSecretariat@wto.org
info@tfafacility.org

POUR EN



#STDF
#TFAFacility

Credits:

©STDF/José Carlos Alexandre

©Shutterstock

Avril 2025